CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 23 avril 2025

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 23 avril 2025 à compter de 14h35 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière
Mme Ariane Guilbault
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : M. Gaétan Gagné

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. <u>Ouverture de l'assemblée</u>

1.1 <u>Vérification du quorum</u>

<u>2025-04-A5239</u> **<u>Ouverture de l'assemblée</u>**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de14 h 30

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité.

<u>2025-04-A5240</u> **<u>Adoption de l'ordre du jour</u>**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité

<u>ORDRE DU JOUR</u>

1. <u>Ouverture de l'assemblée</u>

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. **Administration**

2.1 Signature – Entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles

3. Périodes de questions du public

4. Levée de l'assemblée

2. Administration

2025-04-A5241 **Entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles entre Aumond, Blue Sea et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT que le contrat actuel relatif à la collecte des matières résiduelles des municipalités d'Aumond, de Blue Sea et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau prendra fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la volonté des conseils municipaux de ces trois municipalités de maintenir un service de qualité en matière de gestion des matières résiduelles tout en assurant une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que la collaboration intermunicipale constitue une approche stratégique favorisant l'efficience, l'optimisation des ressources et la mutualisation des coûts;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des besoins et des scénarios d'organisation du service a démontré qu'une entente intermunicipale permettrait de réduire les coûts d'opération tout en maintenant ou en améliorant le niveau de service offert à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Aumond, de Blue Sea et de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont convenu de travailler conjointement à la mise en place d'un service intermunicipal de collecte des matières résiduelles, incluant l'acquisition et l'utilisation partagée d'équipements;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure entre elles des ententes afin de se doter de services communs

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité d'Aumond autorise le maire et la directrice générale à procéder à la signature de l'entente intermunicipale concernant la collecte des matières résiduelles avec les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et de Blue-Sea;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau soit désignée comme mandataire pour procéder à l'appel d'offres public au nom des trois municipalités, selon les modalités prévues à l'entente intermunicipale;

Proposée par la conseillère Arianne Guilbault

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions du public

2025-04-A5242 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 14h39

Proposé par la conseillère Anne Levesque

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière